



Yzeron

Mairie d'YZERON

31 Grande Rue - 69510 YZERON

Tel: 04 72 41 17 30 Fax: 04 78 81 03 34

Courriel : mairie@yzeron.com

Le mardi 26 septembre 2017 à 18 h 30

ORDRE DU JOUR

Donnant lieu à délibération :

1. Décision modificative n°2 sur le budget communal : virements de crédits,
2. Equipement numérique école publique du Ronzey : demande de subvention auprès de l'Etat,
3. Occupation du domaine public : autorisation à M. le Maire pour la signature de la convention de la boucherie charcuterie,
4. Extension du régime commun « ressources humaines » : autorisation à M. le Maire pour la signature de l'avenant intégrant les communes de POLLIONAY, SAINTE CONSORCE, THURINS,
5. Recensement en 2018 : désignation d'un coordonnateur communal et rémunération des agents recenseurs vacataires,
6. Modification des statuts du SIPAG : ajout de la compétence « transports publics de personnes âgées »,
7. Présentation du rapport annuel d'activité 2016 du SIPAG,
8. Présentation du rapport annuel d'activité 2016 de la CCVL,
9. Questions diverses.

Ne donnant pas lieu à délibération :

- Aménagement paysager du complexe associatif,
- Rapport des permis de construire et déclarations préalables
- Décisions du Maire :
 - 2017/19 portant souscription du contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation du complexe associatif, avec LES ATELIERS, pour une prestation s'élevant à 15 472.80 € TTC,
 - 2017/20 portant mission de contrôle technique pour la réhabilitation du complexe associatif, avec le Groupe QUALICONSULT, pour une prestation s'élevant à 3000 € TTC,
 - 2017/21 portant mission de coordination sécurité et protection de la santé, pour la réhabilitation du complexe associatif, avec le Groupe QUALICONSULT, pour une prestation s'élevant à 1824 € TTC.

DÉPARTEMENT du RHÔNE



Yzeron

Mairie d'YZERON

31 Grande Rue - 69510 YZERON

Tel: 04 72 41 17 30 Fax: 04 78 81 03 34

Courriel : mairie@yzeron.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2017

Étaient présents : BADOIL Alain, CREUX Géraldine, LHOPITAL Guy, DUPIN Monique, LHOPITAL Roger, PEYROT Danielle, BAYARD Maurice, BERTHOUD Monique, DUMORTIER Olivier, RULLIAT Christian, NELIAS Agnès (à partir du point 6)

Étaient absents et/ou excusés : JUSSERAND Stéphanie, DUCHENAUD Johan (pouvoir donné à DUMORTIER Olivier), SARCEY Anne Sophie (pouvoir donné à CREUX Géraldine) FOURDIN Fabrice (pouvoir donné à NELIAS Agnès), NELIAS Agnès (jusqu'au point 5 : pouvoir donné à RULLIAT Christian).

Secrétaire de séance : Géraldine CREUX

Le compte rendu de la **séance du 18 juillet 2017** est approuvé à l'unanimité.

1 - Décision modificative n°2 sur le budget communal : virements de crédits

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de prévoir des ajustements au Budget Primitif voté en mars pour les raisons suivantes :

Un virement de crédits est nécessaire afin de souscrire au capital de la société CECIVAL, par l'achat des 10 actions de 50 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Désignation	Dépenses	Recettes
Chapitre 26, compte 261 « titres et participations »	+ 500.00 €	
Chapitre 23 « immobilisations en cours », compte 2313 « constructions »	- 500.00 €	
Total	0.00 €	0.00 €

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, adopte la décision modificative de crédits n°2 sur l'exercice 2017 relative au budget communal, telle qu'exposée ci-dessus.

2 - Equipement numérique de l'école publique du RONZEY : demande de subvention auprès de l'Etat (dispositif écoles numériques innovantes et ruralité)

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du plan numérique pour l'éducation et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités locales peuvent répondre, en lien étroit avec les académies, à l'appel à projets élus par l'Etat, au titre des investissements d'avenir, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes rurales.

Une première phase de dépôt de dossier est prévue pour le 30 septembre 2017.

La subvention de l'Etat couvre 50 % du total.

Le projet relatif à l'école primaire publique du RONZEY s'élève à 7.478 euros HT soit 8 976 € TTC, pour l'équipement des deux classes élémentaires. Il se décompose de la façon suivante : 3 tablettes, 2 vidéo projecteurs, 2 portables, 2 tableaux blancs numériques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, sollicite une subvention exceptionnelle auprès de l'Etat, dans le cadre de l'acquisition d'équipements numériques destinés à l'école publique du Ronzey, d'un montant total de 7 478.00 € HT, soit 8 976.00 € TTC.

3 - Occupation du domaine public : autorisation à M. le Maire pour la signature de la convention de la boucherie charcuterie

Monsieur le Maire expose que M. CHARRIER André, exploitant de la boucherie charcuterie située 24 Grande rue à YZERON, utilise une partie du trottoir public pour installer divers présentoirs.

Il souhaite conserver la possibilité d'utiliser cet espace sur le domaine public. La continuité du passage piétons sera assurée sur au moins 1 mètre de large.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public concernant la Boucherie Charcuterie, 21 Grande rue (en annexe), qui s'appliquera au 1^{er} octobre 2017.

Les modalités de calcul de révision de la redevance sont maintenues comme suit : la redevance est révisable le 1^{er} janvier de chaque année (appelée année n) en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. Le loyer n est calculé comme suit : loyer n-1 x la fraction ayant au numérateur le dernier indice connu (soit généralement le troisième trimestre de l'année n-1) et au dénominateur l'indice de référence des loyers au même trimestre de l'année n-2.

4 - Extension du service commun « Ressources humaines » : autorisation à M. le Maire pour la signature de l'avenant intégrant les communes de POLLIONNAY, SAINTE CONSORCE, THURINS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 15 décembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé la convention entre la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais et les communes de BRINDAS, GREZIEU LA VARENNE, VAUGNERAY et YZERON, relative à la création d'un service commun « Ressources Humaines ».

Un avenant à cette convention est proposé, afin d'intégrer les communes de POLLIONNAY, SAINTE CONSORCE et THURINS.

Monsieur le Maire précise que le service est composé actuellement de 4 agents dont : un responsable de service catégorie A, à plein temps et trois chargés de ressources humaines catégorie B ou C, représentant 2.6 ETP (équivalent temps plein).

Désormais, deux agents seront mis à disposition par les communes de POLLIONNAY et SAINTE CONSORCE, à raison d'un jour par semaine, soit 0.4 ETP au total.

Aucun agent des communes faisant l'objet de l'extension du service, n'est transféré à la CCVL.

Le coût annuel s'élève à 6 846 € pour YZERON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention à intervenir entre la CCVL et les communes de BRINDAS, GREZIEU LA VARENNE, VAUGNERAY, POLLIONAY, SAINT CONSORCE, THURINS et YZERON, relative au service commun « Ressources Humaines ».

5 - Recensement en 2018 : désignation d'un coordonnateur communal / rémunération des agents recenseurs vacataires.

M. le Maire donne la teneur du courrier de l'INSEE concernant la collecte des données du recensement pour la commune. La collecte débutera le 18 janvier 2018 et se terminera le 17 février 2018.

La procédure est supervisée côté commune par un coordonnateur qui sera l'interlocuteur privilégié du superviseur nommé par l'INSEE pendant la campagne de recensement (encadrement des agents recenseurs, suivi de la collecte).

- Une journée de formation sera dispensée par l'INSEE au coordonnateur,
- Deux agents recenseurs, seront désignés au plus tard le 15 décembre 2017.

L'INSEE versa à la commune une dotation forfaitaire.

M. le Maire expose que Madame Christine VIALLARD est proposée pour être nommée agent coordonnateur. Son élu de référence sera Danielle PEYROT.

A ce titre, compte-tenu des missions en termes d'encadrement des agents vacataires, Madame VIALLARD bénéficiera d'une augmentation ponctuelle de son régime indemnitaire au titre des heures supplémentaires effectuées.

M. le Maire demande au conseil de désigner Madame VIALLARD coordonnateur communal, et d'approuver les montants de rémunérations des deux agents recenseurs « vacataires » selon les modalités forfaitaires suivantes :

Bulletin individuel	1,5 €
Bulletin logement	1 €
Bulletin immeuble collectif	1 €
Fiches non enquêtées	1 €
Bordereau de district	10 €
Deux séances de formation	80,00 €
Relevé d'adresses (s'effectue après les formations, au moment de la tournée de reconnaissance)	20,00 €
Tournée de reconnaissance (1/2 journée)	40,00 €
Dossier adresse collectivité	1 €
Prime	100 €
Indemnités kilométriques	100 €

La rémunération ainsi définie ne sera versée que sous certaines conditions :

- pour les documents à compléter, ils ne feront l'objet d'un paiement que s'ils sont complètement et correctement remplis.
- pour la formation et pour la tournée de reconnaissance, la rémunération n'interviendra que si l'agent recenseur a participé aux deux séances et a réalisé sa tournée,
- pour la prime, elle ne sera attribuée que si l'agent recenseur a donné entière satisfaction dans son travail (initiative, organisation, assiduité et documents correctement remplis).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, désigne Madame Christine VIALLARD pour assurer la tâche de coordonnateur communal, fixe les rémunérations des deux agents recenseurs vacataires selon les montants forfaitaires mentionnés ci-dessus, et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.

6 - Objet de la délibération : Modification des statuts du SIPAG : ajout de la compétence « transports publics de personnes âgées »

Arrivée de NELIAS Agnès.

Monsieur le Maire rappelle que le SIPAG (syndicat intercommunal pour les personnes âgées de l'ouest lyonnais) regroupe 13 communes. Il a pour mission de répondre aux besoins et aux demandes d'aide, d'accompagnement, de soutien, d'information des personnes âgées et de leurs familles.

Un service de transport et d'accompagnement existe depuis plus de 10 ans. Dénommé « Le Strada », il est assuré par le GIHP et bénéficie d'une subvention annuelle du SIPAG, dans le cadre d'une convention d'objectifs entre les 2 structures. Ce service fonctionne dans le cadre de l'agrément « services à la personne » de l'association GIHP. Il s'agit d'un service de transport à la demande de porte à porte, incluant si nécessaire une aide pour sortir du domicile, charger ses achats... Le véhicule est aménagé pour recevoir un fauteuil roulant. L'âge moyen des personnes transportées est de 85 ans. 88 personnes ont été transportées en 2016, pour un total de 2 268 voyages. Le taux d'occupation moyen est de 1,12 personne par course. Le coût total est de 48 000 €/an, dont 30 100 € soit 63 % pris en charge par le SIPAG (subvention de 25 000 € + amortissement de l'aide à l'achat du véhicule + mise à disposition d'un bureau), 14 800 € soit 31 % par les usagers et 3 000 € soit 6 % de déficit à la charge du GIHP. Face à ce constat, le service n'est plus adapté aux besoins du territoire. Afin d'améliorer la qualité du service rendu aux personnes âgées, le SIPAG a confié une étude de restructuration de l'offre de transport au cabinet ADETEC. Le nouveau service comportera 3 types d'offres, toutes sous forme de service à la demande et toujours avec un accompagnement de porte à porte vu les difficultés motrices des personnes concernées :

- transport vers les marchés
- transport à la carte à l'intérieur du territoire du SIPAG et vers quelques cliniques proches

Le SIPAG souhaite prendre en charge l'organisation de ce service.

D'après la réglementation en termes de transport, il pourrait reprendre le service à son compte en fonctionnement sous forme de Transport public. Ce choix répond à tous les critères souhaités par le SIPAG, notamment :

- peut être organisé en faveur de catégories particulières d'usagers,
- peut être organisé sous forme de transport à la demande (= sur réservation),
- peut être effectué de porte à porte,
- peut être effectué par un transporteur, des taxis, en régie, etc.

L'accord de l'autorité organisatrice des transports compétente, en l'occurrence le SYTRAL dont l'attache a déjà été prise est nécessaire pour mettre en œuvre le nouveau service ainsi que la modification préalable des statuts du SIPAG.

De ce fait, est proposée la modification de l'Article 3 - Missions des présents statuts en ajoutant une mission supplémentaire : « Transports publics de personnes âgées permettant de répondre à la demande sociale du territoire ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la décision d'approuver ou non les nouveaux statuts du SIPAG tels que présentés.

Des questions se posent sur l'organisation qui sera mise en place au niveau du syndicat, et le coût répercuté sur les communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, refuse d'approuver les nouveaux statuts proposés par le SIPAG, prenant en compte la compétence « transports publics de personnes âgées », compte tenu que l'organisation et le coût du nouveau service, n'ont pas été exposés aux communes.

7 - Présentation du rapport d'activité 2016 du SIPAG

Monsieur le Maire et M. BAYARD présentent le rapport 2016 du SIPAG et répondent aux questions posées.

Il est précisé que peu de personnes yzeronnaises, profitent du service, hormis concernant le soutien apporté aux aidants.

La semaine bleue 2016 a rencontré une bonne participation. La prochaine consiste en une marche environ 80 personnes sont attendues. La distribution du programme a été faite par le CCAS, nominativement, ce qui a entraîné un accroissement des inscriptions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, prend acte du rapport de l'année 2016 du SIPAG, et dit que ce rapport sera mis à la disposition du public.

8 - Présentation du rapport d'activité 2016 de la CCVL, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, tout en répondant aux questions posées par des membres du Conseil Municipal.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention, prend acte du rapport de l'année 2016 précité, et dit que ce rapport sera mis à la disposition du public.

Départ de Monique BERTHOUD.

- Aménagement paysager du complexe associatif

Monsieur le Maire rappelle la proposition de l'agence CATALPA portant sur l'aménagement paysager du complexe associatif, celui-ci laissant peu de place à la verdure, était très minéral.

Il présente un second projet d'aménagement paysager qui propose une esplanade en espace vert. La seconde partie serait en stabilisé, pour les jeux de pétanque.

Le Conseil Municipal est favorable à cette orientation d'aménagement, la consultation sera donc lancée dans ce sens.

Une réunion de concertation avec le club de foot est programmée le jeudi 5 octobre.

Monsieur le Maire donne lecture du **rapport des permis de construire et déclarations préalables.**

Décisions du Maire :

2017/19 portant souscription du contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation du complexe associatif, avec LES ATELIERS, pour une prestation s'élevant à 15 472.80 € TTC,

2017/20 portant mission de contrôle technique pour la réhabilitation du complexe associatif, avec le Groupe QUALICONSULT, pour une prestation s'élevant à 3000 € TTC,

2017/21 portant mission de coordination sécurité et protection de la santé, pour la réhabilitation du complexe associatif, avec le Groupe QUALICONSULT, pour une prestation s'élevant à 1824 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à **20 h 30.**

- La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le **mardi 14 novembre 2017 à 18h30 et le 19 décembre à 18h30.**